Le Parc des Alpilles agit pour préserver l'activité agricole du territoire

Depuis 2018, le Parc naturel régional des Alpilles s'engage activement aux côtés des communes pour résoudre le problème croissant des terrains agricoles laissés en friche ou non exploités. Deux projets successifs, soutenus par des financements européens FEADER, ont été menés avec six communes volontaires. Le premier projet, mené entre 2018 et 2021, a concerné les communes de Sénas, Paradou et Orgon. Le second, en 2023 et 2024, cible les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Étienne du Grès et Lamanon.

Les friches agricoles dans les Alpilles

Dans les Alpilles, les terres agricoles en friche ou sous-exploitées représentent un véritable enjeu territorial. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. Certains propriétaires adoptent une stratégie de rétention foncière, espérant un reclassement de leurs terrains en zones constructibles. D'autres refusent de voir leur environnement immédiat modifié, préférant éviter tout voisinage. On retrouve également des cas d'indivisions complexes entre héritiers, un morcellement des parcelles rendant leur mise en culture difficile, ou encore des problèmes d'accès.
Pour beaucoup, leur profond attachement à leurs terres s'accompagne d'une crainte de les perdre, ce qui entrave tant leur mise en exploitation que leur transmission.

Lors du dernier projet FEADER, 250 hectares de terres agricoles potentielles ont été identifiés comme non exploités sur Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Étienne du Grès et Lamanon. Cependant, la remise en culture de ces terres représente un défi complexe. Certaines parcelles appartiennent à des propriétaires difficiles à contacter, tandis que d'autres relèvent de situations foncières ou personnelles qui compliquent leur mobilisation.

De la nécessité de cultiver les bonnes terres des Alpilles

Les terres agricoles des Alpilles sont particulièrement propices aux cultures maraîchères, et leur remise en exploitation est un enjeu crucial. Le territoire des Alpilles fait face à une forte demande de terrains agricoles, alors que ceux-ci deviennent de plus en plus rares.
L'agriculture reste un secteur clé dans les Alpilles, représentant 9 % des emplois locaux. Cette activité contribue également à la richesse et à la diversité des paysages du territoire. Depuis plus de 4000 ans, l'interaction entre l'Homme et son environnement a façonné une mosaïque unique de cultures : céréales, maraîchage, arboriculture, élevage, viticulture et oléiculture. Ces activités structurent non seulement l'économie locale, mais également le patrimoine culturel et paysager des Alpilles.
Au-delà des bénéfices agricoles, remettre en culture des friches présente des avantages écologiques et de sécurité. Cela favorise la biodiversité, notamment l'avifaune, prévient la propagation de parasites et contribue à la prévention des incendies.

Des outils juridiques au service de la mobilisation foncière

Pour contrer la rétention foncière et protéger les terres agricoles, plusieurs communes partenaires du projet - Sénas, Paradou et Lamanon - ont choisi d'inscrire des Zones agricoles protégées (ZAP) dans leur Plan local d'urbanisme (PLU). Ces ZAP, instaurées par arrêté préfectoral, garantissent la préservation des terrains agricoles à long termes et favorisent activement la remise en culture des friches. Les projets FEADER du Parc des Alpilles ont également permis de réaliser un inventaire précis des parcelles concernées et de sensibiliser les propriétaires aux options disponibles pour remettre leurs terres en culture.
Ces initiatives offrent non seulement la possibilité de maintenir une activité agricole essentielle au territoire, mais aussi de générer des revenus réguliers pour les propriétaires grâce à la location des terrains. Cependant, sur 500 propriétaires contactés lors du dernier projet, seuls quelques dizaines ont assisté aux réunions d'information. Ce constat met en lumière la nécessité de renforcer la sensibilisation et la concertation pour encourager une mobilisation collective en faveur de la préservation du caractère agricole des Alpilles.

Le Parc, partenaire des projets de remise en culture

Le Parc des Alpilles est un interlocuteur privilégié pour les propriétaires et les collectivités souhaitant remettre en culture des terrains agricoles en friche. Pour accompagner ces initiatives, un guide pratique intitulé « Les friches, on ne s'en friche pas » est disponible en ligne sur www.parc-alpilles.fr. Ce document détaille les dispositifs existants et les étapes nécessaires pour redonner vie à ces terres.

Contact :
Marjorie Carillet, chargée de mission agriculture durable
Téléphone : 04 90 90 44 00
E-mail : agriculture@parc-alpilles.fr